

10 fév 2012 -17:26

Appartient à [Conseil des ministres du 10 février 2012](#)

Budget économique

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2012, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en application de la loi du 21 décembre 1994.

Depuis le début 2012, les tensions sur les marchés monétaires et obligataires de la plupart des pays de la zone euro se sont quelque peu apaisées. Dans l'hypothèse où la crise de la dette ne s'aggrave pas, l'activité économique de l'ensemble de la zone euro pourrait accélérer légèrement à partir du deuxième semestre. Toutefois, sur base annuelle, la croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à -0,3% en 2012. De très nombreuses incertitudes entourent le scénario décrit ci-avant, au premier rang desquelles figure une nouvelle hausse de la volatilité des marchés financiers. Ceci compromettrait le redressement progressif des économies européennes, ce qui engendrerait un recul plus net que prévu de l'activité économique en 2012.

L'économie belge a encore affiché un taux de croissance soutenu au premier trimestre 2011, mais a ensuite connu un net ralentissement dans le sillage de la conjoncture internationale. Sur base annuelle, la croissance économique belge n'a par conséquent pas dépassé 1,9%. En 2012, la croissance trimestrielle de l'économie belge devrait demeurer très modeste compte tenu de la reprise très graduelle de la conjoncture européenne et des mesures prises pour garantir la soutenabilité des finances publiques. L'activité économique devrait se stabiliser au premier trimestre et ensuite renouer avec une faible croissance tirée par les exportations (jusqu'à 0,2% au quatrième trimestre). Sur base annuelle, la croissance économique ne devrait pas dépasser 0,1% en 2012.

L'emploi intérieur a fortement progressé dans le courant de l'année 2010 et au cours du premier semestre 2011. Vu la faible conjoncture, les créations d'emploi se sont effondrées à la mi-2011 et ne devraient se redresser que légèrement dans le courant de cette année. En 2012, les créations d'emploi ne dépasseraient dès lors pas 6 400 unités en moyenne. En 2011, l'emploi a progressé plus rapidement que la population active ; le nombre de chômeurs a ainsi diminué de plus de 26 000 unités en moyenne. Cette année, le chômage devrait par contre augmenter de 19 400 unités.

L'inflation belge, mesurée sur la base de la croissance à un an d'intervalle de l'indice national des prix à la consommation, devrait s'établir à 2,7 % en 2012. La croissance de l'indice santé atteindrait aussi 2,7%. Quant à l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (119,62), il serait dépassé en octobre 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>